

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

16 mars 2018 - n° 4
180020

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES AU SEIN DE L'OGEC MARIE DE GALILEE

L'OGEC Marie de Galilée est une nouvelle association, publiée au JO le 29 juillet 2017, dont les statuts ont été adoptés lors de l'assemblée générale constitutive du 16 mars 2017.

Le conseil d'administration du 14 décembre 2017 a adopté le traité d'apport par l'association Institution Sainte-Marie-ISM et l'OGEC du Val de Galilée, au profit de l'OGEC Marie de Galilée.

Les statuts de l'OGEC précisent, en préambule, que cet organisme de gestion gouverne trois écoles, deux collèges et deux lycées, à savoir :

- l'école Sainte-Thérèse de Raon-l'Étape
- l'école Sainte-Marie de Saint-Dié-des-Vosges
- l'école ND de la Providence de Saint-Dié-des-Vosges
- le collège ND de la Providence de Saint-Dié-des-Vosges
- le collège Sainte-Marie de Saint-Dié-des-Vosges
- le lycée professionnel ND de la Providence de Saint-Dié-des-Vosges
- le lycée Beau Jardin de Saint-Dié-des-Vosges

Les articles 11 (composition du conseil d'administration) et 17 (assemblées générales) des statuts stipulent que « *dans le cadre du contrat d'association le ou les représentants des collectivités territoriales doivent être invités au conseil d'administration qui délibère sur le budget de ces classes avec voix consultative* » : « *l'assemblée générale est composée de tous les membres de l'OGEC* ».

Vu l'article L 2121-33 du Code général des collectivités territoriales,

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- DESIGNNE Monsieur Bruno TOUSSAINT en tant que représentant de la municipalité au sein de l'OGEC Marie de Galilée.

ADOpte PAR 26 VOIX POUR

Abstentions : 7 (M.CACCLIN – J-L. BOURDON – S. VINCENT
– C. URBES – R.BA – N.ZMIRLI - S. ROCHOTTE)

Extrait certifié conforme
Le Maire,



David VALENCE

Nombre effectif des Membres
du Conseil Municipal..... 35

Nombre des Membres en
exercice..... 35

Nombre des Membres présents
à la séance..... 30

Procurations 4

Absence..... 1

Séance du 16 mars 2018

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI (*arrivée au point n°16*), Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Isabelle de BECKER, Ousseynou SEYE, Christine FELDEN, Johann RUH, Issam BENOuada, Mustafa GUGLU, Pierre JEANNEL, Christopher ZIEGLER (*sorti au point n° 4 – retour au point n°5*), Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Christine URBES, Nadia ZMIRLI, Sébastien ROCHOTTE.

Excusés et ont donné procuration :

| | | |
|--------------------|---|------------------|
| Marie-José LOUDIG | A | Bruno TOUSSAINT |
| Jacqueline THIRION | A | David VALENCE |
| Sabriya CHINOUNE | A | François FICHTER |
| Ramata BA | A | Christine URBES |

Absente excusée :

Nathalie TOMASI

M Christopher ZIEGLER est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.
